

## La hausse du carburant commence à faire grincer : le gouvernement doit agir ...



### Transport Routier

La hausse du carburant commence à faire grincer.

Le Gouvernement doit agir...



**Avec une hausse d'environ 28% constatée depuis le début de l'année, le prix du carburant flambe. Il s'affiche aujourd'hui à des niveaux jamais atteints, son prix augmente régulièrement chaque semaine. Ce constat est également une réalité pour les véhicules roulant au gaz. Cette situation est très préoccupante et elle inquiète les entreprises qui peinent à les répercuter. L'OTRE alerte le Gouvernement sur les risques économiques que font peser ces hausses du prix des carburants pour le secteur.**

En transport routier de marchandises, l'OTRE rappelle que la loi du 5 janvier 2006 encadre le processus d'indexation. Cette loi s'impose aux chargeurs avec pour vocation de protéger les transporteurs des fluctuations du prix du gasoil. Ces hausses successives et régulières complexifient fortement les relations commerciales entre les transporteurs et leurs donneurs d'ordre. Certains restent toujours très hermétiques à l'appliquer alors que ce dispositif est légal et applicable également aux véhicules circulant au gaz.

L'OTRE constate également une hausse significative sur les trois derniers mois de plus de 30% du prix de l'Ad Blue (56% depuis le début de l'année) qui s'ajoute à la hausse du gasoil.

L'OTRE appelle le Gouvernement à veiller au strict respect par les chargeurs de la juste application de l'indexation gasoil ainsi qu'au respect des délais de paiement de leurs factures. Il est en effet constaté un allongement anormal des règlements bien au-delà de 30 jours, obérant d'autant la trésorerie des entreprises.

En transport routier de voyageurs, pour les services occasionnels et touristiques, dans un contexte économique toujours très compliqué pour un secteur très durement touché par la crise sanitaire, il est aujourd'hui très difficile d'interagir commercialement sur le prix avec des clients qui se font encore rares. Ces hausses importantes du gasoil ne sont pas de nature à favoriser la reprise de ce secteur qui doit par ailleurs continuer à être soutenu dans le cadre de sa relance. Il en va de leur survie.

Pour ce qui concerne les marchés publics, les indexations prévues dans les contrats n'ont lieu généralement qu'une seule fois par an à date anniversaire du marché et stipulent rarement des révisions intermédiaires. Ces hausses hebdomadaires significatives et persistantes ont un réel impact pour les entreprises qui ne peuvent donc pas les répercuter.

En considération de cette situation exceptionnelle, l'OTRE demande aux Autorités Organisatrices de Mobilité d'accepter le principe d'une indexation intermédiaire permettant la révision des prix lorsque le contrat ne le prévoit pas.

[Télécharger le communiqué de presse](#)